



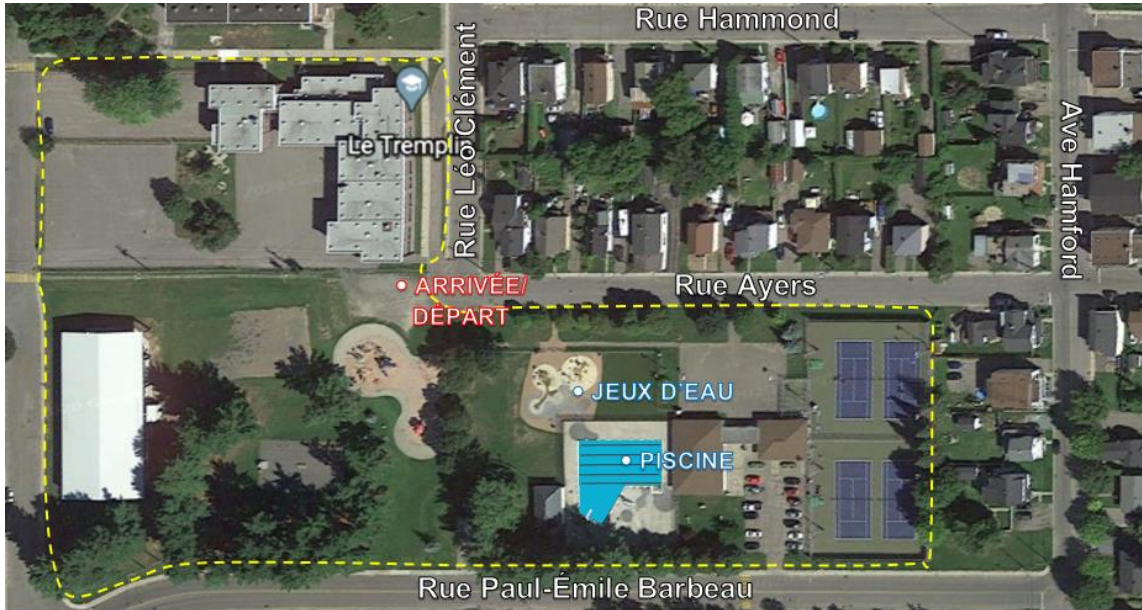
Camp de jour estival

Guide du parent

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
PLAN DU SITE	2
COVID-19	3
MISSION DU CAMP DE JOUR	3
OBJECTIFS	3
JOURNÉE-TYPE.....	4
HORAIRE DU SERVICE DE GARDE.....	4
THÉMATIQUE ET CALENDRIER.....	4
BAIGNADE.....	5
CODE DE VIE	5
CODE VESTIMENTAIRE.....	6
À APPORTER	6
MÉDICATION.....	6
BOÎTE À LUNCH.....	7
SAINES HABITUDES DE VIE	7
PROCÉDURE D'ARRIVÉE.....	8
PROCÉDURE DE DÉPART.....	8
ABSENCE	9
COMMUNICATION.....	9
BOTTIN.....	9
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT.....	10

PLAN DU SITE



COVID-19

Dans le cadre actuel de la pandémie de la COVID-19, nous tenons à vous assurer que nous suivons la situation de très près et nous mettons en place des *mesures* préventives pour que le camp de jour se déroule dans un cadre sécuritaire et en fonction des recommandations de la Santé publique.

MISSION DU CAMP DE JOUR

Le camp de jour de la Ville de Lachute, situé au parc Ayers, propose une programmation diversifiée orientée vers le plaisir et la découverte.

Les jeunes ont l'opportunité de vivre une expérience de camp positive dans un environnement sécuritaire et ludique. C'est par l'entremise d'activités coopératives et créatives qu'ils développent leur esprit d'équipe et d'entraide.

Les campeurs sont encadrés par une équipe d'animation formée et dynamique prête à leur faire vivre un été inoubliable.

La Ville de Lachute est une municipalité inclusive qui reconnaît chacun des membres de sa communauté. C'est dans cette vision que le camp de jour s'adapte aux jeunes présentant des besoins particuliers afin de faciliter leur pleine participation à l'expérience de camp.

Le camp de jour de la Ville de Lachute est conforme aux exigences du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux élaboré par l'Association Québécoise du loisir Municipal (AQLM) et l'Association des Camps du Québec (ACQ), dans le but d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes de camps de jour municipaux.

OBJECTIFS

Le camp de jour de la Ville de Lachute vise à :

Offrir une programmation diversifiée qui inclut des activités sportives, artistiques, coopératives et enrichissantes dans un environnement ludique;

Promouvoir les saines habitudes chez les jeunes afin qu'ils les intègrent à leur mode de vie au quotidien;

Donner à l'ensemble des jeunes de la population l'opportunité de vivre une expérience de loisir inclusive qui répond à leurs désirs et aspirations, qui mobilise leur potentiel et qui leur permet de développer des relations significatives et positives avec les autres participants.

JOURNÉE-TYPE

7 h à 9 h - Service de garde

9 h - Début des activités

Les groupes et leurs animateurs sont répartis sur les différents plateaux de jeux et débudent les activités quotidiennes, selon la programmation prévue.

Note : Il est préférable que les enfants se présentent au plus tard à 9 h à l'accueil.

12 h à 13h – Dîner

13 h - Reprise des activités

Les groupes et leurs animateurs sont répartis sur les différents plateaux de jeux et reprennent les activités quotidiennes, selon la programmation prévue.

16 h - Fin du camp/Début du service de garde

16 à 18 h - Service de garde.

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

De 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h

Le service de garde a été mis sur pied afin de vous aider à concilier votre horaire avec celui du camp de jour.

Un contrôle des arrivées et des départs est effectué par les responsables du service de garde.

THÉMATIQUE ET CALENDRIER

La thématique incluant les activités qui y sont reliées, ainsi que le calendrier des activités spéciales seront transmis par courriel d'ici le début du camp ou remis lors de la première journée du camp.

BAIGNADE

L'enfant, pour lequel le formulaire d'inscription indique qu'il n'est **pas requis** que ce dernier porte la **veste de flottaison** (VFI) lors de la baignade, sera évalué par l'équipe de sauveteurs quant à ses aptitudes à la nage.

Il est possible de soumettre aux responsables une nouvelle demande d'évaluation des aptitudes à la nage au courant de l'été.

Les critères d'évaluation des aptitudes à la nage sont basés sur les recommandations de la Société de Sauvetage et de la Croix-Rouge Canadienne. (Entrée dans l'eau à partir du bord, maintien à la surface pendant 30 secondes et déplacement sur une distance minimale de 25 mètres.)

Tout jeune ayant l'obligation de porter un VFI, **devra porter le bracelet** qui lui sera remis par les animateurs. Cette mesure permettra d'identifier plus facilement ces jeunes.

CODE DE VIE

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, **je m'engage à :**

- écouter et mettre en application les consignes et les règles des animateurs et du camp de jour;
- participer activement aux activités;
- utiliser de bons gestes et employer de bons mots lorsque je m'adresse aux autres;
- faire attention au matériel et au site du camp de jour;
- ramasser mes déchets et les mettre à la poubelle;
- rester avec mon groupe toute la journée;
- m'exprimer calmement et rechercher des solutions non violentes;
- être poli et respectueux.

Le non-respect du code de vie entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du camp de jour.

CODE VESTIMENTAIRE

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils portent des vêtements confortables. Considérant la nature des activités, il est fort probable que votre enfant se salisse au courant de la journée.

Habillement requis

- culottes courtes;
- chandail à manches courtes;
- espadrilles ou sandales attachées;
- casquette ou chapeau pour se protéger du soleil.

N'oubliez pas d'identifier clairement tous les articles de votre enfant!

À APPORTER

À **mettre tous les jours** dans le sac de votre enfant :

- dîner;
- deux collations;
- bouteille d'eau ou gourde;
- costume de bain et serviette;
- crème solaire;
- imperméable pour les journées pluvieuses;
- coton ouaté pour les matinées fraîches;
- vêtements de rechange.

N'oubliez pas d'identifier clairement tous les articles de votre enfant!

MÉDICATION

Si votre enfant reçoit de la médication (à la maison ou au camp de jour) **autre que celle mentionnée au formulaire d'inscription**, il est important d'en aviser aussitôt la personne responsable du service de garde.

Ne pas oublier qu'au camp, votre enfant doit avoir ses médicaments dans un contenant **prescrit et scellé** par la pharmacie.

BOÎTE À LUNCH

Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir des collations et un repas nutritifs et équilibrés durant les activités.

Ce que nous vous suggérons :

- une bouteille d'eau;
- des collations saines (fruits, légumes, barres tendres, etc.);
- un repas principal nutritif et équilibré;
- un « Ice Pack » afin de conserver les aliments au frais;
- d'utiliser des contenants de plastique réutilisables.

Veuillez noter que votre enfant n'aura pas accès à un micro-onde, ni à un réfrigérateur.

Aliments interdits

Il est interdit de mettre dans la boîte à lunch : des produits contenant des noix ou des arachides.

SAINES HABITUDES DE VIE

Le camp de jour adhère au programme *Tremplin Santé* qui a pour mission de soutenir le développement d'environnements sécuritaires et favorables à l'adoption des saines habitudes de vie en contexte de loisir.

Le site tremplinsante.ca offre une variété d'informations, d'activités et plusieurs idées recettes pour les boîtes à lunch.



PROCÉDURE D'ARRIVÉE

Lors de votre arrivée, au camp de jour ou au service de garde, vous devez vous rendre à l'accueil situé sur la rue Ayers (plan page 2), pour y déposer votre enfant :

- Vous serez accueillis par une personne responsable qui prendra les informations et qui confirmera la présence de votre enfant;
- Par la suite, votre enfant sera dirigé vers une station de désinfection des mains et accompagné jusqu'à son groupe.

En cas de pluie, vous devez vous rendre au stationnement de l'école Le Tremplin, accessible par la rue de l'Église.

Si vous arrivez après la période d'accueil (9 h) :

- Vous devez vous rendre au bureau des responsables au chalet de la piscine extérieure (accessible par la rue Paul-Émile-Barbeau). Il est cependant interdit de rentrer à l'intérieur du bâtiment;
- Vous serez accueillis par une personne responsable qui s'assurera d'accompagner votre enfant jusqu'à son groupe.

PROCÉDURE DE DÉPART

Lors du départ du camp du jour ou du service de garde, la personne autorisée à venir chercher l'enfant doit se présenter à l'accueil :

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité.

Seules les personnes inscrites sur la fiche d'inscription sont autorisées à quitter avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la fiche devait venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser.

Votre enfant sera autorisé à quitter à pied à 16 h seulement ou à l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription.

Si vous devez venir chercher votre enfant avant 16 h, veuillez en avertir un responsable à l'avance si possible.

ABSENCE

Il est **obligatoire** de signaler, avant 9 h, l'absence de votre enfant par courriel, téléphone ou vive voix **au personnel du camp de jour**.

COMMUNICATION

Il est important de nous communiquer toute information essentielle à la sécurité et au bien-être de votre enfant.

Vous pouvez rejoindre l'équipe du camp de jour par courriel ou par téléphone, en consultant le bottin ci-dessous.

Les communications aux parents seront faites par mémos dans la boîte à lunch ou par courriel.

BOTTIN

Josianne Bélanger (Barbie)

Régisseuse

438 836-1987

jbelanger@lachute.ca

Responsable camp de jour

450 562-3781, poste 309

cj@lachute.ca

Matcha

Responsable du programme d'accompagnement

450 562-3781, poste 310

cj@lachute.ca

Autres informations

Secrétaire, Service des loisirs

450 562-3781, poste 246 (boîte vocale)

loisirs@lachute.ca

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

À moins de présentation d'un certificat médical (ou de symptômes de la COVID-19), aucun remboursement n'est possible lorsque la période pour laquelle l'enfant est inscrit est commencée. Dans le cas où un remboursement est possible, il sera fait au prorata des jours restants.

S'il reste **plus** de 168 heures (7 jours) avant le début de la période pour laquelle l'enfant est inscrit, il y a remboursement complet avec une retenue de quinze dollars (15 \$) par semaine pour les frais administratifs.

S'il reste **moins** de 168 heures (7 jours) avant le début de la période pour laquelle l'enfant est inscrit, le remboursement est de 50 % du coût de l'inscription et de 50 % des frais de non-résidents applicables.

Vous trouverez dans ce guide, l'ensemble des informations pour votre enfant. Bien entendu, nous demeurons disponibles pour toute autre information!